

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 982 accordant mie permission a Mlle. Economies (Dorita).

n° 982

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 septembre 1949

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro  
30 septembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 1251 en date du 16 décembre 1948 engageant Mlle.Economides (Dorita) en qunlité de Secrétaire dactylographe

**Vu** la demande de permission en date du 22 août 1049 de Mlle. Economides (Dorita) : Vu l'avis favorable du chef du service des affaires économiques,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de trois Semaines, à slideentière, est accordée à M. Economides (Dorita), secrélaire dactylographe, en service aux affaires éco nomiques.

#### Art. 2

—La présente décision, qui sera valable pour compter du 10 septembre 1949, sera; enregistrée, publiée et commu- niquée partout où besoin ser

Pour-le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général

**CHÂMBOREDOX**